

ARAVM

De : "Khalil Majdi" <ksartours@menara.ma>
À : "Paula Breton" <pbreton@unitoursmaroc.ma>
Cc : "RIADS AU MAROC" <riadomaroc@menara.ma>; <aravm@menara.ma>; <loisirs.voyages@menara.ma>
Envoyé : vendredi 28 octobre 2005 15:13
Objet : Fw: Maroc selection

----- Original Message -----

From: Khalil Majdi
To: kbensouda@hotelsatlas.com
Cc: ABOURICHA
Sent: Friday, October 28, 2005 4:09 PM
Subject: Maroc selection

Bonjour M Bensouda

Au sujet de MAROC SELECTION :

L'APS est l'Association de Solidarité du Tourisme.

Cette association française est habilitée à fournir aux agences de voyages la garantie financière réglementaire qui est d'un minimum de 99.092 €.

La deuxième solution pour avoir cette garantie c'est de s'adresser à un organisme financier (banque, société de crédit) qui demandera un nantissement à hauteur de la garantie donnée.

La demande auprès de l'APS se fait sur présentation d'un dossier et demande l'acceptation par le Conseil d'Administration de l'association.

Normalement un demandeur qui s'est mis en infraction vis-à-vis du code du tourisme en exploitant avant d'avoir eu la licence doit être refusé.

Le Président de l'APS est Olivier Delaire et le Vice-président, représentant le SNAV est Georges Colson. Il serait bon que vous l'appeliez ou que vous fassiez un écrit avant le passage de Maroc Sélection qui doit avoir lieu mercredi prochain 2 novembre.

Bien amicalement

Khalil MAJDI

29/10/2005